



Droit d'accès au domicile d'une personne sous tutelle

Par **bobimoi**, le **07/11/2014** à **22:08**

Bonjour,

Notre père en maison de retraite est sous la tutelle de notre sœur.

Notre père est propriétaire de la maison qu'il habitait avant la maison de retraite. Notre sœur nous interdit l'accès à cette maison si elle même n'est pas présente.

Nous avons chacun une clé pour accéder au domicile avant la mise en maison de retraite.

La tutrice a-t-elle le droit de nous interdire l'accès à la maison de notre père?

Merci.

Par **moisse**, le **08/11/2014** à **09:10**

Bonjour,

Oui.

Elle est tutrice, et vous n'avez aucun droit réel à disposer de cette maison pas plus qu'à son contenu.

Le tuteur doit conserver et gérer les biens de de la personne sous tutelle, et ce n'est pas en permettant un pillage éventuel de ses biens qu'elle peut accomplir sa mission.